



ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Président,
A Vaas, le 01/04/2025

Le Président,

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.

A Vaas, le 10/03/2025

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Date de convocation : 25/03/2025

Les membres du Comité syndical,

Claude ALLAIRE	
Mickaël ALLARD	
Jean-Claude BOIZIAU	
Michelle BOUSSARD	
François BOUSSARD	
Francis BOUSSION	
Michel CHALIGNÉ	
Nicolas CHAUVIN	
Galiène COHU	
Sylviane DELHOMMEAU	
Gwénaël DE SAGAZAN	
Catherine DONNÉ	
Stéphanie DUBOIS-GASNOT	



ARRETE ET SIGNATURES

Pascal DUPUIS	
Françoise FARCY	
Nadine GRELET-CERTENAIS	
Vincent GRUAU	
Jean-Pierre GUICHON	
Émile GUILLON	
Laurent HUBERT	
Béatrice LATOUCHE	
Yves LE BOUFFANT	
Thierry LECERF	
Guy LECLERC	
Joël LELARGE	
Marc LESSCHAEVE	
Ghislaine LEVIAU	
Christophe LIBERT	
Carine MÉNAGE	
Patricia METERREAU	



ARRETE ET SIGNATURES

Myriam MARTINEAU	
Pierre OUVRARD	
Dominique PAQUET	
Dominique PETER	
Jérôme PREMARTIN	
Françoise RACHET	
Marie-France REYMOND	
Lydia ROBINEAU	
Hervé RONCIERE	
Antony ROUSSEAU	
Eric SALMON	
Philippe TOURNADRE	
Monique TROTIN	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/04/2025 et de la publication le 02/04/2025.

A Vaas, le 02/04/2025



**Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations**

SEANCE DU 01 AVRIL 2025

Date de la convocation : 25.03.2025
 Nombre de membres : 43
 Présents : 31 - Pouvoirs : 12
 Votants : 43

Vote : 43
 Pour : 43
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 02/04/2025 et publication du 04/04/2025.

L'an deux mille vingt-cinq le 1^{er} avril à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHÉ.

Présents (31) : Claude ALLAIRE, Mickaël ALLARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Michel CHALIGNÉ, Nicolas CHAUVIN, Galiène COHU DE LASSENCE, Sylviane DELHOMMEAU, Gwénaël DE SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHÉ, Yves LE BOUFFANT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Myriam MARTINEAU, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Pouvoirs (12) : Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Gwénaël DE SAGAZAN donne pouvoir à Michel CHALIGNE, Catherine DONNE donne pouvoir à François BOUSSARD, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Thierry LECERF donne pouvoir à Dominique PAQUET, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIÈRE, Joël LELARGE donne pouvoir à Françoise FARCY, Françoise RACHET donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Myriam MARTINEAU, Lydia ROBINEAU donne pouvoir à Marc LESSCHAEVE, Antony ROUSSEAU donne pouvoir à Mickaël ALLARD, Monique TROTIN donne pouvoir à Éric SALMON.

Absents (12) : Jean-Claude BOIZIAU, Gwénaël DE SAGAZAN, Catherine DONNE, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Antony ROUSSEAU, Monique TROTIN.

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, Françoise MASSE.

Assistaient aussi à la réunion : Aimie LECLERC, Mathilde ESTADIEU.

**D01_01_04_2025 : PAH – DELIBERATION TARIFAIRES POUR LES PRESTATIONS
A DESTINATION D'ENTREPRISES PRIVEES LIEES A LA VENTE D'ESCAPE
GAME**

Vu :

- Les dispositions légales et réglementaires relatives aux compétences du PETR en matière de valorisation culturelle et touristique ;
- La délibération en vigueur fixant le tarif des visites de groupe du PAH à 105 € ;
- La demande d'entreprises privées pour des prestations ludiques intégrant la découverte du patrimoine comme celle des escape game proposés par le Pays d'Art et d'histoire.

Considérant :

1. **L'absence de tarif dédié** à la prestation d'escape game pour les entreprises privées au sein de l'offre actuelle du PAH ;
2. **L'opportunité économique** de structurer une offre adaptée aux besoins des professionnels, combinant innovation et médiation culturelle ;
3. **L'équilibre financier** de la proposition à 200 €/séance, couvrant les coûts d'encadrement, de matériel et de scénarisation spécifique ;
4. **La cohérence** avec les tarifs du marché local ;
5. **L'intérêt territorial** d'enrichir l'attractivité du PAH par une activité collaborative valorisant le patrimoine.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

Article 1 : Le tarif de la prestation d'escape game pour les entreprises privées est fixé à **200 € par séance**, incluant l'accès au scénario, l'encadrement par un animateur qualifié et la mise à disposition des équipements.

Article 2 : Ce tarif entrera en vigueur le **1^{er} avril 2025** et sera imputé au budget du PETR.

Article 3 : La communication de cette nouvelle offre sera intégrée aux outils promotionnels du PAH dans un délai d'un mois suivant la présente délibération.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHÉ





**Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations**

SEANCE DU 01 AVRIL 2025

Date de la convocation : 25.03.2025
 Nombre de membres : 43
 Présents : 31 - Pouvoirs : 12
 Votants : 43

Vote : 43
 Pour : 43
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 02/04/2025 et publication du 04/04/2025.

L'an deux mille vingt-cinq le 1^{er} avril à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHÉ.

Présents (31) : Claude ALLAIRE, Mickaël ALLARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Michel CHALIGNÉ, Nicolas CHAUVIN, Galiène COHU DE LASSENCE, Sylviane DELHOMMEAU, Gwénaël DE SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHÉ, Yves LE BOUFFANT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Myriam MARTINEAU, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Pouvoirs (12) : Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Gwénaël DE SAGAZAN donne pouvoir à Michel CHALIGNE, Catherine DONNE donne pouvoir à François BOUSSARD, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Thierry LECERF donne pouvoir à Dominique PAQUET, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIÈRE, Joël LELARGE donne pouvoir à Françoise FARCY, Françoise RACHET donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Myriam MARTINEAU, Lydia ROBINEAU donne pouvoir à Marc LESSCHAEVE, Antony ROUSSEAU donne pouvoir à Mickaël ALLARD, Monique TROTIN donne pouvoir à Éric SALMON.

Absents (12) : Jean-Claude BOIZIAU, Gwénaël DE SAGAZAN, Catherine DONNE, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Antony ROUSSEAU, Monique TROTIN.

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, Françoise MASSE.

Assistaient aussi à la réunion : Aimie LECLERC, Mathilde ESTADIEU.

D02A_01_04_2025_Recrutement_contractuel_saison_PAH_2025

Vu :

- L'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique relatif au recrutement d'agents contractuels pour accroissement saisonnier d'activité ;
- Le budget primitif 2025 du PETR (chapitre 012) ;
- Le programme d'été 2025 du Pays d'Art et d'Histoire (PAH) nécessitant un renfort en médiation culturelle.

Considérant :

1. **L'augmentation saisonnière** des visites guidées pendant la période estivale, nécessitant un renfort spécifique ;
2. **L'impossibilité** pour les agents permanents d'assurer seuls cette charge supplémentaire ;
3. **La nature temporaire** du besoin (comprise sur une période inférieure à 2 mois) correspondant à un accroissement saisonnier d'activité au sens de l'article L.332-23 2° ;
4. **La conformité budgétaire** avec les crédits prévus au chapitre 012 du budget 2025.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

Article 1 : Autoriser le recrutement d'un assistant de conservation du patrimoine principal 2^e classe en contrat à durée déterminée pour une période comprise entre le **1^{er} juillet et le 31 août 2025**.

Article 2 : Fixer la rémunération selon la **grille indiciaire de catégorie C**, complétée par les suppléments et indemnités en vigueur, pour une durée hebdomadaire de **35 heures**.

Article 3 : Imputer les dépenses afférentes au **chapitre 012** du budget 2025.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHÉ





**Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations**

SEANCE DU 01 AVRIL 2025

Date de la convocation : 25.03.2025
 Nombre de membres : 43
 Présents : 31 - Pouvoirs : 12
 Votants : 43

Vote : 43
 Pour : 43
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 02/04/2025 et publication du 04/04/2025.

L'an deux mille vingt-cinq le 1^{er} avril à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHÉ.

Présents (31) : Claude ALLAIRE, Mickaël ALLARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Michel CHALIGNÉ, Nicolas CHAUVIN, Galiène COHU DE LASSENCE, Sylviane DELHOMMEAU, Gwénaël DE SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHÉ, Yves LE BOUFFANT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Myriam MARTINEAU, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Pouvoirs (12) : Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Gwénaël DE SAGAZAN donne pouvoir à Michel CHALIGNE, Catherine DONNE donne pouvoir à François BOUSSARD, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Thierry LECERF donne pouvoir à Dominique PAQUET, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIÈRE, Joël LELARGE donne pouvoir à Françoise FARCY, Françoise RACHET donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Myriam MARTINEAU, Lydia ROBINEAU donne pouvoir à Marc LESSCHAEVE, Antony ROUSSEAU donne pouvoir à Mickaël ALLARD, Monique TROTIN donne pouvoir à Éric SALMON.

Absents (12) : Jean-Claude BOIZIAU, Gwénaël DE SAGAZAN, Catherine DONNE, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Antony ROUSSEAU, Monique TROTIN.

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, Françoise MASSE.

Assistaient aussi à la réunion : Aimie LECLERC, Mathilde ESTADIEU.

D02B_01_04_2025_Recrutement_contractuel_FestiLoir_2025

Vu :

- L'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique ;
- Les besoins logistiques spécifiques à FestiLoir 2025, qui se tiendra du 19 au 26 juillet 2025 ;
- Le budget primitif 2025 (chapitre 012).

Considérant :

1. **Le caractère événementiel** nécessitant un appui technique au régisseur et à la chargée de mission Culture et Communication ;
2. **La nature temporaire** du poste (2 mois) répondant à un besoin saisonnier ;
3. **L'absence de redondance** avec les effectifs permanents ;
4. **Le respect du plafond légal** (6 mois maximum sur 12 mois).

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

Article 1 : Approuver le recrutement d'un adjoint territorial en CDD sur une période calendaire située autour du festival dans un délai n'excédant pas la période du **1^{er} juillet au 31 août 2025** pour soutien à FestiLoir.

Article 2 : Appliquer la **grille territoriale de catégorie C** (échelon indiciaire correspondant au profil) avec régime indemnitaire en vigueur.

Article 3 : Engager les crédits correspondants sur le **chapitre 012** du budget 2025.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHÉ





**Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations**

SEANCE DU 01 AVRIL 2025

Date de la convocation : 25.03.2025
 Nombre de membres : 43
 Présents : 31 - Pouvoirs : 12
 Votants : 43

Vote : 43
 Pour : 43
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 02/04/2025 et publication du 04/04/2025.

L'an deux mille vingt-cinq le 1^{er} avril à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHÉ.

Présents (31) : Claude ALLAIRE, Mickaël ALLARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Michel CHALIGNÉ, Nicolas CHAUVIN, Galiène COHU DE LASSENCE, Sylviane DELHOMMEAU, Gwénaël DE SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHÉ, Yves LE BOUFFANT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Myriam MARTINEAU, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Pouvoirs (12) : Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Gwénaël DE SAGAZAN donne pouvoir à Michel CHALIGNE, Catherine DONNE donne pouvoir à François BOUSSARD, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Thierry LECERF donne pouvoir à Dominique PAQUET, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIÈRE, Joël LELARGE donne pouvoir à Françoise FARCY, Françoise RACHET donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Myriam MARTINEAU, Lydia ROBINEAU donne pouvoir à Marc LESSCHAEVE, Antony ROUSSEAU donne pouvoir à Mickaël ALLARD, Monique TROTIN donne pouvoir à Éric SALMON.

Absents (12) : Jean-Claude BOIZIAU, Gwénaël DE SAGAZAN, Catherine DONNE, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Antony ROUSSEAU, Monique TROTIN.

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, Françoise MASSE.

Assistaient aussi à la réunion : Aimie LECLERC, Mathilde ESTADIEU.

D03_01_04_2025_Adoption du Compte Financier Unique – Exercice 2024

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1612-4 et L.2121-14 ;
- Le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- L'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- La délibération n°11_26_03_2024 du 26 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024.

Considérant :

1. **Le cadre légal du CFU**, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion pour :
 - Renforcer la transparence et la lisibilité financière
 - Simplifier les processus entre ordonnateur et comptable
2. **La nécessité de désigner un élu représentant de séance** en remplacement de Mme Latouche, Présidente, conformément à l'article L.2121-14 CGCT ;
3. **Les résultats financiers 2024 :**
 - **Section de fonctionnement :**
 - **Total des dépenses** : 1 154 261,25€
 - **Total des recettes** : 1 201 261,25€
 - **Résultats antérieurs reportés** : 4 268,19€
 - **Résultat de clôture** : 51 153,46€
 - **Section d'investissement :**
 - **Total des dépenses** : 2 376€
 - **Total des recettes** : 119 747,14€
 - **Solde d'exécution reporté** : 361 775,99€
 - **Solde total** : 479 147,13€
4. **La concordance vérifiée** entre le CFU et les écritures comptables de l'ordonnateur.

Mme Latouche, Présidente, est sortie de la salle où se trouve l'assemblée délibérante et il est désigné Hervé Roncière, 1^{er} vice-président, comme représentant de séance pour cette délibération, en remplacement de Mme Latouche conformément à l'article L.2121-14 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

Article 1 : Adopte le compte financier unique 2024 du PETR Pays Vallée du Loir, dont les soldes sont arrêtés comme suit :

- **Fonctionnement :**

- **Total des dépenses** : 1 154 261,25€
- **Total des recettes** : 1 201 261,25€
- **Résultats antérieurs reportés** : 4 268,19€
- **Résultat de clôture** : 51 153,46€

- **Investissement :**

- **Total des dépenses** : 2 376€
- **Total des recettes** : 119 747,14€
- **Solde d'exécution reporté** : 361 775,99€
- **Solde total** : 479 147,13€

Article 2 : Constate la **concordance stricte** entre le CFU et les écritures de l'ordonnateur.

Article 3 : Reconnaît la **sincérité des restes à réaliser** au titre de l'exercice 2024.

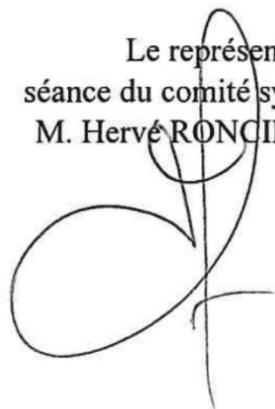
Article 4 : Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un **recours pour excès de pouvoir** devant le Tribunal Administratif dans un délai de **deux mois** à compter de sa publication.

Article 5 : Charge :

- **M. Hervé Roncière**, en qualité de représentant de séance, de l'exécution administrative ;
- **Le comptable public** du PETR, de la mise en œuvre comptable

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits

Le représentant de
séance du comité syndical
M. Hervé RONCIERE





**Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations**

SEANCE DU 01 AVRIL 2025

Date de la convocation : 25.03.2025
 Nombre de membres : 43
 Présents : 31 - Pouvoirs : 12
 Votants : 43

Vote : 43
 Pour : 43
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 02/04/2025 et publication du 04/04/2025.

L'an deux mille vingt-cinq le 1^{er} avril à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHÉ.

Présents (31) : Claude ALLAIRE, Mickaël ALLARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Michel CHALIGNÉ, Nicolas CHAUVIN, Galiène COHU DE LASSENCE, Sylviane DELHOMMEAU, Gwénaël DE SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHÉ, Yves LE BOUFFANT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Myriam MARTINEAU, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Pouvoirs (12) : Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Gwénaël DE SAGAZAN donne pouvoir à Michel CHALIGNE, Catherine DONNE donne pouvoir à François BOUSSARD, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Thierry LECERF donne pouvoir à Dominique PAQUET, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIÈRE, Joël LELARGE donne pouvoir à Françoise FARCY, Françoise RACHET donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Myriam MARTINEAU, Lydia ROBINEAU donne pouvoir à Marc LESSCHAEVE, Antony ROUSSEAU donne pouvoir à Mickaël ALLARD, Monique TROTIN donne pouvoir à Éric SALMON.

Absents (12) : Jean-Claude BOIZIAU, Gwénaël DE SAGAZAN, Catherine DONNE, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Antony ROUSSEAU, Monique TROTIN.

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, Françoise MASSE.

Assistaient aussi à la réunion : Aimie LECLERC, Mathilde ESTADIEU.

D04_01_04_2025_Affectation du résultat – Exercice 2024

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11 ;
- La loi n°94-504 du 22 juin 1994 ;
- L’instruction budgétaire et comptable M57 ;
- Le compte financier unique (CFU) 2024 adopté par délibération n°D03_01_04_2025 du 1^{er} avril 2025.

Considérant :

1. **L’obligation légale** d’affecter le résultat N-1 (2024) lors du budget primitif 2025, conformément à l’article R.2311-13 CGCT et à l’instruction M57 ;
2. **La priorité donnée au financement de l’investissement** : le résultat excédentaire de fonctionnement doit couvrir le besoin de la section d’investissement avant toute autre affectation ;
3. **Les résultats financiers 2024 :**
 - **Section de fonctionnement** : Excédent de **51 153,46 €** ;
 - **Section d’investissement** : Solde total de **479 147,13 €** (incluant un solde d’exécution reporté de 361 775,99 €) ;
4. **La concordance** entre le CFU et les écritures comptables, validée par la délibération précédente ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

Article 1 : Affecte les résultats 2024 comme suit :

- **En investissement (compte 001)** : **479 147,13 €**, couvrant intégralement le besoin de financement de la section d’investissement, conformément à l’article R.2311-12 CGCT ;
- **En fonctionnement (compte 002)** : 51 153,46 €, reportés selon la ligne budgétaire « R002 ».

Article 2 : Approuve cette affectation au titre du budget primitif 2025, intégrant les résultats conformément à l’article L.2311-5 CGCT.

Article 3 : Rappelle que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois après publication.

Article 4 : Désigne :

- Mme Latouche, Présidente du PETR, pour exécuter les formalités administratives ;
- Le comptable public de Montval-sur-Loir, pour garantir la traçabilité comptable.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHÉ





**Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations**

SEANCE DU 01 AVRIL 2025

Date de la convocation : 25.03.2025
 Nombre de membres : 43
 Présents : 32 - Pouvoirs : 10
 Votants : 42

Vote : 42
 Pour : 42
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 02/04/2025 et publication du 04/04/2025.

L'an deux mille vingt-cinq le 1^{er} avril à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHÉ.

Présents (31) : Claude ALLAIRE, Mickaël ALLARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Michel CHALIGNÉ, Nicolas CHAUVIN, Galiène COHU DE LASSENCE, Sylviane DELHOMMEAU, Gwénaël DE SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHÉ, Yves LE BOUFFANT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Myriam MARTINEAU, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Pouvoirs (12) : Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Gwénaël DE SAGAZAN donne pouvoir à Michel CHALIGNE, Catherine DONNE donne pouvoir à François BOUSSARD, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Thierry LECERF donne pouvoir à Dominique PAQUET, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIÈRE, Joël LELARGE donne pouvoir à Françoise FARCY, Françoise RACHET donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Myriam MARTINEAU, Lydia ROBINEAU donne pouvoir à Marc LESSCHAEVE, Antony ROUSSEAU donne pouvoir à Mickaël ALLARD, Monique TROTIN donne pouvoir à Éric SALMON.

Absents (12) : Jean-Claude BOIZIAU, Gwénaël DE SAGAZAN, Catherine DONNE, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Antony ROUSSEAU, Monique TROTIN.

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, Françoise MASSE.

Assistaient aussi à la réunion : Aimie LECLERC, Mathilde ESTADIEU.

D05_01_04_2025_Participations_intercommunalités_adhérentes_PETR_2025

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-17 et L.5842-3 ;
- Le budget primitif 2025 du PETR adopté par délibération n° D06_01_04_2025 du 1^{er} avril 2025 ;
- Les données démographiques INSEE (population municipale mise à jour en décembre 2023).

Considérant :

1. **L'obligation légale** de participation financière des EPCI membres au fonctionnement du PETR ;
2. **La répartition démographique** 2024 des trois communautés de communes :
 - Sud Sarthe : **22 577 habitants** ;
 - Loir Lucé Bercé : **23 927 habitants** ;
 - Pays Fléchois : **26 932 habitants** ;
3. **La mutualisation des services** :
 - **Service SIG** porté par la communauté du Pays Fléchois ;
 - **Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique** (pour les 6 premiers mois de l'année, de janvier à juin 2025) ;
4. **L'équilibre budgétaire** nécessitant un appel de fonds échelonné (avril, juin, septembre 2025).

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

Article 1 : Fixe les contributions 2025 des EPCI comme suit :

Communauté de communes	Population 2024	Participation de niv.1 (5,48 €/hab.)	Participation de niv. 2 (Prestations de service)	Total dû
Sud Sarthe	22 577	123 721,96 €	17 500 €	141 221,96 €
Loir Lucé Bercé	23 927	131 121,96 €	17 500 €	148 621,96 €
Pays Fléchois	26 932	147 587,36 €	17 500 €	165 087,36 €
Total	73 436	402 431,28 €	52 500 €	454 931,28 €

Article 2 : Précise que les participations seront appelées **en trois tranches** :

- Le premier tiers courant avril 2025 ;
- Le deuxième tiers courant juin 2025 ;
- Le troisième tiers courant septembre 2025.

Article 3 : Rappelle la possibilité d'un **recours pour excès de pouvoir** devant le Tribunal Administratif dans un délai de **deux mois** après publication.

Article 4 : Désigne :

- **Mme Latouche**, Présidente, pour l'exécution administrative ;
- **Le comptable public de Montval-sur-Loir**, pour le suivi financier.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHÉ





**Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations**

SEANCE DU 01 AVRIL 2025

Date de la convocation : 25.03.2025
 Nombre de membres : 43
 Présents : 31 - Pouvoirs : 12
 Votants : 43

Vote : 43
 Pour : 43
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 02/04/2025 et publication du 04/04/2025.

L'an deux mille vingt-cinq le 1^{er} avril à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHÉ.

Présents (31) : Claude ALLAIRE, Mickaël ALLARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Michel CHALIGNÉ, Nicolas CHAUVIN, Galiène COHU DE LASSENCE, Sylviane DELHOMMEAU, Gwénaël DE SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHÉ, Yves LE BOUFFANT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Myriam MARTINEAU, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Pouvoirs (12) : Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Gwénaël DE SAGAZAN donne pouvoir à Michel CHALIGNE, Catherine DONNE donne pouvoir à François BOUSSARD, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Thierry LECERF donne pouvoir à Dominique PAQUET, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIÈRE, Joël LELARGE donne pouvoir à Françoise FARCY, Françoise RACHET donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Myriam MARTINEAU, Lydia ROBINEAU donne pouvoir à Marc LESSCHAEVE, Antony ROUSSEAU donne pouvoir à Mickaël ALLARD, Monique TROTIN donne pouvoir à Éric SALMON.

Absents (12) : Jean-Claude BOIZIAU, Gwénaël DE SAGAZAN, Catherine DONNE, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Antony ROUSSEAU, Monique TROTIN.

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, Françoise MASSE.

Assistaient aussi à la réunion : Aimie LECLERC, Mathilde ESTADIEU.

D06_01_04_2025_Adoption du Budget Primitif 2025

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.1612-2 et L.1612-8 ;
- Le débat d'orientations budgétaires tenu le 11 mars 2025, conformément à l'article L.2312-1 CGCT ;
- Les données financières consolidées du PETR pour l'exercice 2025.

Considérant :

1. **L'obligation légale** d'adopter un budget primitif avant le **15 avril 2025** (article L.1612-2 CGCT) ;
2. **L'équilibre budgétaire** proposé, respectant les dispositions des articles L.1612-4 et L.2312-1 CGCT ;
3. **La cohérence** avec les orientations votées lors du débat budgétaire du 11 mars 2025 ;
4. **La conformité** aux instructions budgétaires M57, notamment en matière de présentation des sections de fonctionnement et d'investissement.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

Article 1 : Adopte le **budget primitif 2025** du PETR Pays Vallée du Loir, dont les autorisations de dépenses et prévisions de recettes sont arrêtées comme suit :

- **Section de fonctionnement :**
 - Recettes : 1 345 379,05 €
 - Dépenses : 1 345 379,05 €
- **Section d'investissement :**
 - Recettes : 594 181,70 €
 - Dépenses : 442 000 €

Article 2 : Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un **recours pour excès de pouvoir** devant le Tribunal Administratif dans un délai de **deux mois** après publication.

Article 3 : Désigne :

- **Mme Latouche**, Présidente du PETR, pour l'exécution administrative ;
- **Le comptable public de Montval-sur-Loir**, pour le suivi financier.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE

